

LES 19, 20 ET 21 NOVEMBRE 1991 aura lieu au Palais de Chaillot de Paris le quatrième Sommet de la Francophonie ou, pour être plus juste, le quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français. Le premier Sommet, dit «de la Francophonie», s'est tenu à Paris en février 1986, le second à Québec en septembre 1987, et le troisième à Dakar au Sénégal en mai 1989.

Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal, a été le premier, dès 1962, à avancer l'idée d'un «Commonwealth francophone», en compagnie des présidents Habib Bourguiba, de Tunisie, et Diori Hamani, du Niger.

En 1970, à Niamey au Niger est créée l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Son mandat est de voir à l'affirmation et au développement d'une coopération multilatérale entre ses membres dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture, des sciences et de la technologie, et par là au rapprochement des peuples. Elle regroupe aujourd'hui trente-deux États membres, sept États Associés et deux gouvernements participants (le Québec et le Nouveau-Brunswick).

L'idée d'un «Commonwealth francophone» refait surface en 1975. Elle est reprise et relancée par le premier ministre Pierre Elliot Trudeau. La tenue du premier Sommet francophone achoppe cependant sur la participation du Québec à un tel Sommet et sur la place que cette province y occuperait.

Le 7 novembre 1985, une entente entre le premier ministre Brian Mulroney et le premier ministre du Québec, Pierre-Marc Johnson est signée relativement à la place du Québec dans le cadre d'éventuels sommets de la Francophonie. Ceux-ci comporteront deux volets : un qui concerne la coopération et le développement, et un autre, de nature politique et économique. Le Québec, présent durant tout le Sommet, peut intervenir lorsqu'il s'agit de coopération et de développement et adopter le statut d'observateur intéressé quand on parle de la situation politique et économique mondiale.

La Francophonie et les sommets

La Francophonie, ce ne sont pas seulement les Sommets, c'est une multitude de personnes et d'organisations, telles que, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, l'Association internationale des parlementaires de langue française, l'Association internationale des maires francophones et le Conseil international des radios-télévisions de langue française.

Au tout début de l'histoire des Sommets de la Francophonie, ils ont été organisés par l'entremise de cinq réseaux regroupant des spécialistes dans leurs domaines respectifs et provenant de plusieurs pays francophones. Ces domaines sont l'information scientifique et le développement technologique ; la culture et les communications ; les industries de la langue ; l'énergie ; et l'agriculture. Les réseaux relèvent de deux entités, à savoir le Comité international du suivi, qui voit au suivi des programmes adoptés lors du Sommet, et le Comité international de préparation des Sommets, qui s'occupe d'organiser le prochain Sommet et auquel les réseaux doivent présenter des propositions pouvant faire l'objet d'études au prochain Sommet. En mai 1989, lors du Sommet de Dakar, il a été décidé de confier à l'ACCT le mandat de proposer des programmes et des affectations budgétaires et de voir à la gestion d'un fonds multilatéral créé pour financer la mise en oeuvre de projets sanctionnés aux Sommets. L'ACCT intégrait ainsi en son sein les cinq réseaux et devenait l'organe de réflexion du Comité international du suivi et du Comité international de préparation des Sommets.

Depuis la tenue du premier Sommet en février 1986, plus d'une centaine de projets ont été réalisés. Citons notamment la création d'un Institut de l'énergie à Québec et de l'Université Senghor d'Alexandrie ; la mise en place de TV 5 Canada et de TV 5 Europe ; l'ouverture d'un Centre africain francophone de formation à l'édition, à la diffusion et à la distribution du livre à Tunis et la création d'un Consortium international de formation à distance, d'une Banque internationale d'information sur les États francophones, d'un Fonds de scolarisation des enfants francophones, d'un Fonds de solidarité pour le Liban et du Programme en faveur des victimes de l'apartheid. La Francophonie s'est également donné de nouveaux secteurs d'interven-

LA FRANCOPHONIE D'OÙ VIENT-ELLE ET OÙ VA-T-ELLE ?

*Il est important, pour l'avenir même de
la Francophonie, que le prochain
Sommet soit une réussite.*

tion. Lors du Sommet de Dakar, on a décidé d'inscrire, parmi les grands domaines de préoccupation de la Francophonie, l'éducation et la formation, ainsi que l'environnement et la coopération juridique et judiciaire et la tenue des conférences ministérielles sectorielles.

Selon Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'ACCT «la Francophonie doit devenir plus concrète» et se liquer de plus en plus aux efforts d'autres organisations internationales. C'est ainsi que l'ACCT a établi des relations nouvelles avec des organismes internationaux, qu'il s'agisse de la Banque mondiale, du

Fonds monétaire international, du Secrétariat de la Conférence mondiale sur l'environnement ou du PNUD, afin qu'ils mettent en oeuvre des programmes et qu'ils investissent davantage dans les régions francophones.

Le prochain Sommet

Initialement, le quatrième Sommet de la Francophonie devait avoir lieu cet automne à Kinshasa au Zaïre. En janvier, ce pays décidait de passer son tour. Selon le nouvel ambassadeur de la République du Zaïre au Canada, M. Kaweta-Milombe Sampassa, c'est le calendrier politique de son pays qui a été à l'origine de cette décision, et non les réserves exprimées par le Canada par suite de violations des droits de la personne et, plus particulièrement, du massacre par les forces de l'ordre en mai dernier d'étudiants de l'Université de Lubumbashi qui réclamaient plus de démocratie. Néanmoins, certains autres pays, dont la Belgique qui avait soulevé des réserves en la matière, ont été soulagés que le Sommet n'ait pas lieu à Kinshasa. Le Zaïre demeure cependant très actif dans la Francophonie et dans l'organisation du prochain Sommet et, récemment, le président Mobutu a écrit à Ottawa afin d'obtenir une aide canadienne pour la création d'une commission des droits de la personne au Zaïre.

Selon M. Jean-Louis Roy, le prochain Sommet devrait aborder des questions relatives à l'environnement, à la coopération juridique et judiciaire et à l'économie. D'autre part, des voix s'élèvent afin que la coopération multilatérale prenne le pas sur la coopération bilatérale. Le Canada, pour sa part, désire que le volet politique des Sommets soit renforcé. Il entend donc privilégier les droits de la personne, la coopération juridique et judiciaire et l'établissement de l'État de droit en Afrique, ainsi que le développement économique et l'environnement. Au Sommet de Dakar, le Canada a présenté une résolution sur les droits fondamentaux, et tous les chefs d'État l'ont adoptée. Dans cette foulée, le Canada propose d'établir une section de la Démocratie et des Droits de la personne au sein même du Secrétariat de l'ACCT. Une Déclaration sur la démocratie et le développement sera également présentée lors du Sommet.

Les perspectives d'avenir

La Francophonie en est encore au stade de la consolidation. Le Sommet de Chaillot constitue une épreuve. S'il y a échec de la francophonie multilatérale, M. Roy craint à terme dans le monde une rapide régression du français qui ne pourrait plus prétendre à un rayonnement international. Dans un article publié dans *Le Droit* du 7 mai 1991, M. Roy affirme que «L'Afrique francophone a maintenant le choix de ses alliances. Si elle est négligée par la communauté francophone du Nord, elle risque d'aller chercher ailleurs, comme au Japon ou en Allemagne, le soutien, l'assistance et les investissements nécessaires pour son économie.»

D'autre part, de nouveaux défis attendent la Francophonie. La Roumanie et la Bulgarie ont demandé l'autorisation d'assister au Sommet de Chaillot. Certains pays africains craignent l'arrivée de pays d'Europe de l'Est au sein de la Francophonie, car ils ne veulent pas qu'une partie des fonds disponibles soit réorientée vers cette région du monde.

Enfin, toute la question des droits de la personne et du processus de démocratisation dans certains pays africains risque également de causer des frictions, même si tous s'entendent pour dire qu'il revient aux pays africains de faire leur propre choix et de décider de leur propre évolution. □

— GABRIELLE MATHIEU

Gabrielle Mathieu est agente des relations avec les médias à l'Institut.